

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 11DEL32
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 31 mai 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Budgets 2011 : confirmation des restes à réaliser

Suite à la demande de la Préfecture concernant la communication des restes à réaliser de la section investissement au titre de l'exercice 2010 pour le budget principal de la commune et le budget annexe de l'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- atteste que le montant des restes à réaliser sur le budget voté en 2010 de la commune s'élève comme suit :
 - o pour les dépenses à **80 610 €**:
 - article 2116 : inscription sur croix des missions : 400 €
 - article 2118 : église : Peinture HERR : 27 700 €
 - Electricité Baumgarten : 5 700 €
 - Peinture Chez Pierre : 7 500 €
 - article 21318 : école maternelle : conformité électrique : 2 250 €
 - article 2151 : réseaux de voirie : MSR : 2 450 €
 - honoraires Berest : 6 840 €
 - Klopfenstein et Sonntag : 360 €
 - Numéricâble : 600 €
 - article 45812 : voirie définitive : Wicker : 23 500 €
 - o pour les recettes à **52 520 €**:
 - article 1323 : subvention peinture église : 21 000 €
 - subvention horloge radio pilotée : 1 520 €
 - article 1328 : participation financière Conseil de Fabrique : 30 000 €

- atteste que le montant des restes à réaliser sur le budget voté en 2010 de l'assainissement s'élève comme suit

o pour les dépenses à **16 880 €**:

▪ article 21532 : réseaux d'assainissement : honoraires Berest	1 200 €
reprofilage rue	6 850 €
caniveau	8 830 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 11DEL33
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 31 mai 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Travaux d'assainissement pluvial : honoraires du bureau d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la maîtrise d'œuvre pour ces travaux à l'entreprise BEREST sise 8 rue du Girlenhirsch à Illkirch pour un montant de 3 600 €HT.
- autorise le maire à signer les documents administratifs y relatifs.
- annule et remplace la délibération du 24 janvier 2011.
-

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 11DELC34
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 31 mai 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Travaux du carrefour rue Principale/Rue Haute: attribution des marchés.

Vu les offres des entreprises,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 10 mai 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux comme suit :
 - o Lot 1 : Voirie, à l'entreprise GARTISER sise 16 rue d' Otterswiller à Saverne pour un montant estimé à 82 817 € HT
 - o Lot 2 : Assainissement, à l'entreprise GARTISER, sise 16 rue d' Otterswiller à Saverne pour un montant estimé à 46 366,75 € HT
 - o Lot 3 : Réseaux secs, à l'entreprise SOBECA sise à Imbsheim pour un montant estimé à 20 576,50 € HT
 - o Lot 4 : contrôles extérieurs, à l'entreprise LABOROUTE LORRAINE sise 10, ZAC de la Croisette à Saint -Nicolas- de-Port pour un montant estimé à 7 792 € HT.
- autorise le maire à demander les subventions réglementaires
- autorise le maire à signer les documents administratifs y relatifs

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 11DELC35
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 31 mai 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Travaux d'assainissement Rue Principale: plan de financement.

Vu l'attribution du marché relatif aux travaux d'assainissement pluvial rue Principale par le Conseil Municipal en date du 31 mai 2011 à l'entreprise GARTISER pour un montant de 46 336,75 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement suivant
 - o GARTISER : 46 366,75 € HT
 - o Honoraires BEREST : 3 600,00 € HT
 - o Coût total de l'opération : 49 966,75 € HT
 - o Subv. Conseil Général 36% : 17 988,03 €
 - o Fonds propres de la commune : 31 978,72 € HT

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés:13

Réf. : 11DELC36

Secrétaire de séance :

S.STOFFEL

Séance du 31 mai 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Garde –corps rue du Koppenberg

Pour optimiser la sécurité des piétons et des cyclistes au niveau du fossé traversant la rue du Koppenberg,

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la pose de deux garde-corps de part et d'autre de la rue du Koppenberg,
- attribue les travaux à l'entreprise M.S.P. SàrL sise à Alteckendorf 14 rue Principale, pour un montant estimé à 2 065 € HT,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:14
Réf. : 11DEL37
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 31 mai 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) :
validation**

Comme le prévoit l'article L 125-2 du code de l'environnement, « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

Cette information comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Elle est consignée dans deux documents, établis respectivement par le préfet et par le maire :

- **le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)**, document général de présentation des risques recensés dans le département, et des communes qu'ils concernent ; il a été diffusé à l'ensemble des maires en septembre 2002 et fait actuellement l'objet de travaux d'actualisation ; il est consultable sur le site internet de la préfecture ,
- **le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**, dont l'élaboration incombe au maire, et qui doit indiquer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune et comprenant, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en oeuvre en cas de réalisation du risque.

Le DICRIM est élaboré à partir des informations intéressant le territoire de chaque commune, transmises au maire par le préfet.

Le Maire présente le Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de MINVERSEHIM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le document qui sera mis à jour régulièrement et tenu à la disposition des habitants pour consultation en mairie et sur le site internet de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:14
Réf. : 11DEL38
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 31 mai 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Zone de développement éolien (ZDE) : étude de faisabilité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité de développer un projet éolien sur le territoire de la commune, et plus généralement sur le territoire de la Communauté de Communes.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un développement raisonné et communautaire de l'énergie éolienne et qu'il est incontournable, avant tout développement de projet, de déposer auprès de la préfecture du département une demande de création de Zone de Développement Eolien conformément à l'article 10-1 de la Loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité introduit par la Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

Considérant que la demande de ZDE pourrait être portée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Considérant que la Communauté de Communes a lancé une étude de faisabilité à l'échelle du territoire pour identifier le périmètre de ZDE respectant les critères définis par la circulaire ZDE du 19 juin 2006. Les conclusions de cette étude ont été présentées devant le conseil communautaire le 24 février 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dépose un dossier de zone de développement éolien sur une partie du territoire de la commune de Minversheim susceptible de répondre aux critères précisés par la loi susvisée modifiée.
- sollicite la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour, le cas échéant, prendre la compétence pour déposer auprès du préfet un dossier de demande de création de ZDE.

(Vote : 1 abstention, 12 voix pour)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD